Introduction

Le troisième rapport d'activité de l'Inspection générale couvre l'ensemble des travaux élaborés du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004. Il n'analyse que ceux ayant donné lieu à la remise du rapport définitif au Maire de Paris. Au cours de cette période 28 rapports définitifs ont été remis. Compte tenu des délais d'instruction et de la mise en œuvre systématique de la procédure contradictoire, 19 autres missions étaient au stade du rapport provisoire début juillet 2004.

La vie du service a été plus particulièrement marquée par :

– **la poursuite de l'amélioration des méthodes de travail.**

Le Maire de Paris, lors de sa rencontre avec les membres de l'Inspection générale le 15 janvier 2004, s'est félicité de l'évolution du service. Il a rappelé sa volonté exprimée dans l'instruction du 17 janvier 2003 de faire de l'Inspection générale un outil moderne et performant, pour contribuer à la modernisation de l'administration et à l'efficacité de la gestion publique. Il a souhaité que les recommandations formulées soient largement connues et que leur mise en œuvre et leur suivi soient effectifs.

En 2004, le champ des missions s'est élargi puisqu'il porte sur l'analyse de politiques transversales (la communication des directions, l'exercice de la fonction ménage, la politique tarifaire de la Ville).

L'action de modernisation du service a été poursuivie par des actions de formation des rapporteurs, par l'adaptation des outils informatiques et par l'élaboration, en cours, de plusieurs guides méthodologiques.

– **le recours plus fréquent à des missions conjointes avec les inspections générales** : l'Inspection générale des finances, l'Inspection de la création et des enseignements artistiques pour l'audit de l'Orchestre de Paris, l'Inspection de l'Assistance Publique pour l'audit de l'association des personnels sportifs des administrations parisiennes et de la Ville de Paris (APSAP), mais aussi une intervention conjointe avec la Délégation générale à la modernisation pour l'étude de la politique tarifaire de la Ville et avec la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé pour l'analyse des actions développées par la collectivité parisienne en faveur des familles. Ce travail avec d'autres inspections ou directions est particulièrement bénéfique car il enrichit les résultats des travaux, améliore les méthodes du service et accroît les chances d'une mise en œuvre plus rapide des préconisations.

– **l'organisation du suivi des recommandations de l'Inspection générale.**

Dans son instruction précitée de janvier 2003, le Maire de Paris a souhaité que le rapport d'activité de l'Inspection comporte de façon systématique un volet concernant la mise en œuvre effective des rapports. Le présent rapport sera le premier à développer ces aspects. Compte tenu du nombre de rapports déjà remis, et de l'ampleur des chantiers en cours, il ne pouvait viser à l'exhaustivité mais évoque les dossiers les plus aboutis ou les plus illustratifs des processus de modernisation en cours.

*

* *

Le rapport annuel de l'Inspection générale évoque tous les rapports produits par le service et comprend cette année cinq parties :

- la première, consacrée aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services se réfère à douze études. Les quatre premières concernent le domaine sanitaire et social et plus particulièrement la politique familiale de la Ville, l'organisation de la DASES, les centres d'adaptation psychopédagogiques et les laboratoires. Les deux rapports suivants portent sur la gestion du domaine public et sur le logement social. Trois autres études ont trait à la gestion du personnel et de l'informatique. Enfin trois rapports examinent l'organisation de fonctions transversales.

- la deuxième partie regroupe les contrôles de structures associatives et d'une société d'économie mixte. La situation de quatre grands clubs sportifs a été examinée ainsi que celle de deux institutions culturelles : l'Orchestre de Paris et un conservatoire. Deux associations gérant de nombreux établissements dans le domaine de la petite enfance ainsi qu'une association chargée de gérer des activités sportives pour le personnel ont fait également l'objet de contrôles. Enfin une enquête porte sur la gestion de la société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement (SAEMES).

- la troisième partie retrace la contribution de l'Inspection générale à la mission canicule.

- la quatrième partie traite de façon synthétique des enquêtes sur les comportements fautifs d'agents de la Ville.

- la cinquième partie de ce rapport examine les suites données à ces remarques et aux propositions. Elle évoque tout particulièrement l'activité de la commission de suivi des recommandations pendant l'année écoulée et les suites réservées aux rapports remis en 2002 et 2003.

*
* *

Une fois encore, les observations du rapport annuel se caractérisent par leur diversité, certaines affaires sont ponctuelles, tandis que d'autres sujets justifient des enquêtes ou études générales. Certains rapports concernent des faits révolus, d'autres des situations qui perdurent. L'Inspection générale s'efforce de formuler toujours des propositions de réforme ou d'amélioration des procédures et des comportements. Même lorsqu'il s'agit d'affaires achevées, les rapporteurs essaient d'en montrer le caractère exemplaire et de préciser ce qui, dans des circonstances de même ordre, devrait pouvoir être évité à l'avenir.

*
* *